












EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR TOULOUSE METROPOLE

SYNTHESE 2015

Stabilité de la qualité de l'air sur l'agglomération toulousaine en 2015

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone
En fond urbain				
En proximité trafic				—

Échelle des valeurs réglementaires :

-  Valeur limite dépassée
-  Valeur cible dépassée
-  Objectif de qualité non respecté
-  Réglementation respectée

Le trafic routier, principal responsable de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules PM10

En proximité du trafic routier, le dioxyde d'azote est en dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé en 2015. Les concentrations sur l'agglomération sont stables par rapport à 2014.

Le transport émet 81 % des oxydes d'azote sur Toulouse Métropole.

En situation de fond urbain, la réglementation est respectée pour les particules inférieures à 10 microns. A proximité du trafic routier, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour ce polluant.

Les niveaux observés sur Toulouse Métropole sont supérieurs à ceux d'autres agglomérations régionales, telles que Tarbes, Albi ou encore Castres.

Le transport rejette 51% des particules PM10 émises sur Toulouse Métropole. Les dispositifs de chauffage résidentiel et tertiaire, avec l'utilisation du chauffage au bois, sont contributeurs à hauteur de 36% des particules PM10 sur le territoire.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport à l'échelle de Toulouse Métropole

NOx 81%
des oxydes d'azote émis sur Toulouse Métropole proviennent du transport

PM10 51%
des particules PM10 émises sur Toulouse Métropole proviennent du transport

Particules PM2,5 : forte contribution des équipements de chauffage

En 2015, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour les particules fines inférieures à 2,5 microns, que ce soit en situation de fond, ou à proximité du trafic routier.

Entre 2014 et 2015, le niveau moyen augmente d'environ 12 % en situation de fond urbain, et reste stable à proximité du trafic routier.

Le chauffage résidentiel et tertiaire, avec l'utilisation du chauffage au bois en hiver, est le principal contributeur à hauteur de 47 % des particules PM2,5 émises sur le territoire. Le transport en émet quant à lui 44 %.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire à l'échelle de Toulouse Métropole

PM2,5 47%
des particules PM2,5 émises sur Toulouse Métropole proviennent du résidentiel / tertiaire

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté, comme partout en région

Comme sur l'ensemble du territoire régional, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur Toulouse Métropole en 2015. La valeur cible a été dépassée cette année sur 2 départements : dans le Tarn en milieu urbain, et sur le Gers en milieu rural.

Le nombre de dépassement est en nette augmentation par rapport à l'an dernier. Les conditions climatiques rencontrées au printemps et en début d'été ont favorisé la formation de ce polluant secondaire, qui est issu, sous l'action du soleil, de la chaleur et d'un vent faible, de la transformation de certains polluants émis essentiellement par les automobiles et les industries.

Pour les autres polluants surveillés, la réglementation est respectée sur l'année 2015.

L'exposition chronique* à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules <10 microns

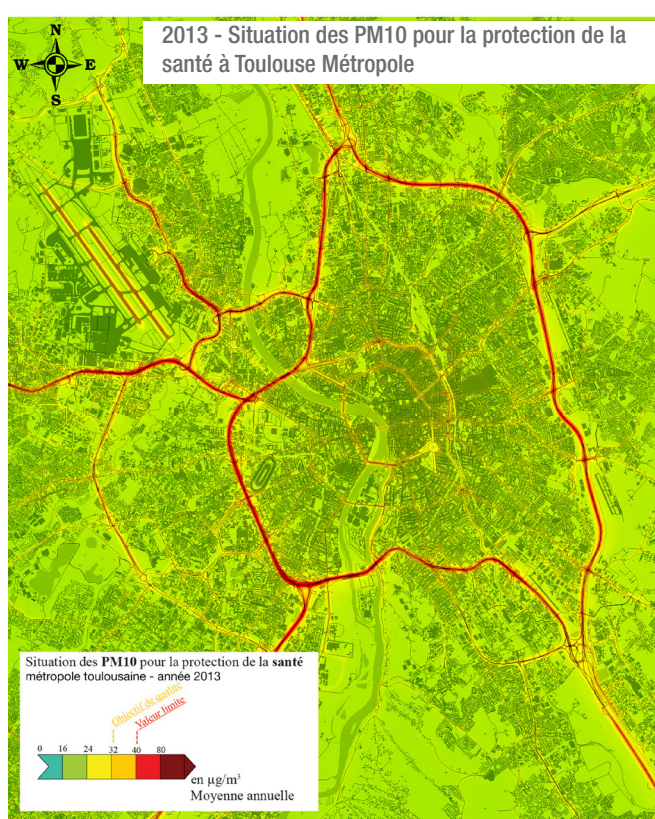
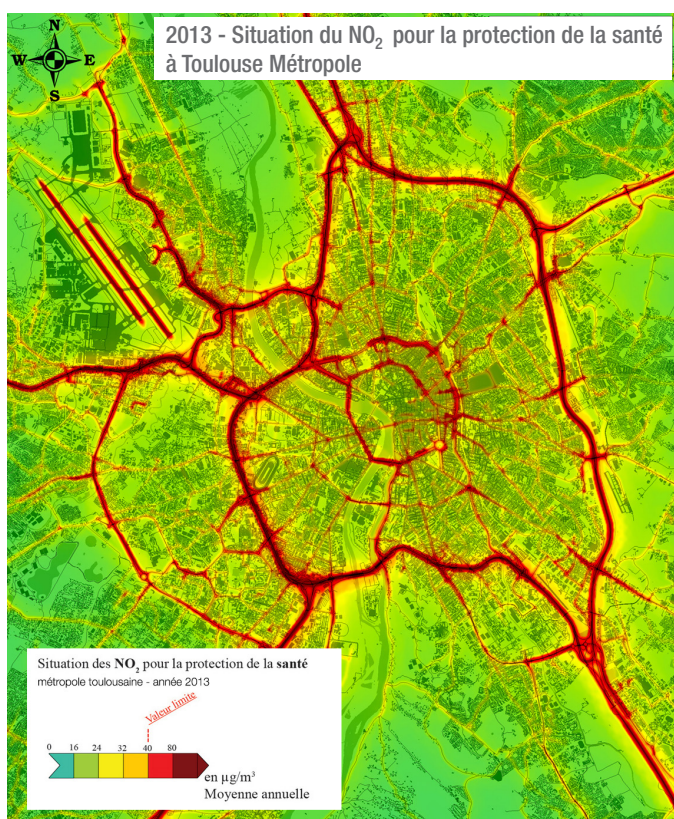
A l'échelle de la métropole toulousaine, l'ORAMIP évalue entre 8 000 et 18 000 le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé, pour le dioxyde d'azote et les particules.

Les principales zones impactées par la pollution de l'air dépassant la valeur limite pour la protection de la santé correspondent :

- dans Toulouse et sa première couronne : à l'axe périphérique, aux grands boulevards, au fil d'Ariane, à la voie Lactée et à la rocade arc-en-ciel,
- sur le reste du territoire : à l'environnement immédiat des principales voies de circulation de l'agglomération telles que les autoroutes A61, A62, A64, A68, la route d'Auch (RN124) et de Paris (RD820).

La commune de Toulouse et sa première couronne comportent l'essentiel des zones en situation de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé.

* exposition chronique : qualité de l'air à laquelle nous sommes exposés tout au long de l'année



Les cartographies ci-dessus sont produites en 2015 à partir des données les plus récentes disponibles, à savoir 2013.

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

7 épisodes de pollution en 2015

En 2015, Toulouse Métropole a été concerné par :

- deux épisodes de pollution à l'ozone,
- cinq épisodes de pollution aux particules. Les conditions météorologiques froides en hiver et la faible intensité du vent ont contribué à l'accumulation des particules en suspension, notamment issues des dispositifs de chauffage au bois.

Une information du public et des personnes sensibles est diffusée par l'ORAMIP lors de ces épisodes. Quatre épisodes de pollution avaient été observés en 2014 pour le territoire.

La Qualité de l'Air, une préoccupation pour les habitants

117 réponses aux demandes d'informations ponctuelles (217 à l'échelle régionale)
Demandes de professionnels ou particuliers

82 retombées presse (147 à l'échelle régionale)
Retombées/sujets de presse recensés au total sur l'année

510 élèves ayant suivi un atelier de sensibilisation «l'Air et Moi»